

3 Questions orales (Article 78 du règlement)

3.1 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Avenir des centres culturels pendant la période de transition vers un nouveau décret »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Madame la ministre, je mise beaucoup sur le fait que ma question a été reportée à plusieurs reprises pour obtenir plus d'informations.

Lors la présentation publique, à Ath le 28 avril, du bilan 2010 de la commission des centres culturels, votre chef de cabinet a précisé le calendrier de l'adoption du décret relatif aux centres culturels. Après de longues années de réflexion, de débats et de négociations, un premier avant-projet de décret est attendu avant l'été 2011. Il sera ensuite présenté en première lecture au gouvernement au mois de janvier 2012. Nous pouvons espérer un vote du parlement pour le milieu de l'année 2012, après réception des avis nécessaires.

Madame la ministre, je trouve cet échéancier très serré. À Ath, le secteur a exprimé son inquiétude sur la période transitoire et le renouvellement des contrats-programmes en cours.

Nonante-neuf des cent quinze centres culturels sont appelés à renouveler leur contrat-programme avant le 31 décembre 2011. Votre chef de cabinet a déjà annoncé que ces contrats seraient prolongés par avenant. Il paraît évident que cette date n'est pas réaliste, compte tenu de l'échéancier déjà annoncé.

La majorité des représentants du secteur ont souligné la difficulté d'élaborer un contrat-programme de cinq ans alors que les discussions en vue de réformer le décret qui régit les centres culturels sont encore en cours. Les nouvelles règles concernant ce contrat-programme n'ont pas encore été avalisées par notre parlement.

Rédiger un contrat-programme demande du temps et nécessite des consultations, surtout dans le contexte actuel. En effet, conformément à la déclaration de politique communautaire, le nouveau décret s'inscrira dans une dynamique de développement territorial global. Cette perspective induit un renouvellement des formes de coopération avec les régions et les pouvoirs locaux. L'enjeu est de taille. Le décret pourrait modifier en profondeur les métiers, les missions et les ressources des centres culturels.

De plus, le chantier des assises du développement culturel territorial ne devrait pas être clos avant la fin 2013. Enfin, dans une autre initiative wallonne appelée « les Ateliers du territoire », les centres culturels sont considérés comme des éléments incontournables de l'aménagement du territoire et de la démarche participative. Deux chantiers importants sont donc ouverts et ne seront pas terminés avant la fin de l'année.

Confirmez-vous l'agenda annoncé pour l'adoption du décret ? Dans quels délais les arrêtés d'application seront-ils disponibles ? Comment cet échéancier spécifique aux centres culturels interagira-t-il avec les dispositifs de développement territorial que je viens de rappeler ?

Comment organiserez-vous la période de transition ? Confirmez-vous que des avenants seront proposés à chacun des 99 centres culturels concernés ? Compte tenu des délais nécessaires à l'adoption d'arrêtés, des avenants couvrant une plus longue période vous semblent-ils opportuns ? Envisagez-vous une prolongation de deux ans ou plus ? Dans ce cas, les avenants seront-ils accompagnés de conditions spécifiques ?

À la période d'information succéderont les demandes de création de centres culturels et de changement de catégorie des structures existantes. Quels financements les centres culturels percevront-ils pendant la période de transition ?

Des canaux particuliers de communication avec le secteur seront-ils instaurés pour réussir cette transition ? D'autres éléments sont-ils envisagés pour offrir un cadre sécurisant aux centres culturels pendant cette période ?

Ce décret est l'occasion de réaffirmer l'identité et les missions des centres culturels. Il est important que tout soit fait dans les règles.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je vous confirme la planification communiquée par mes collaborateurs aux opérateurs à l'occasion du bilan de la commission des centres culturels. Un premier avant-projet de décret identifiant et structurant les principaux enjeux sera rédigé avant les vacances. Il sera soumis à la réflexion d'un groupe de travail comprenant des représentants de l'administration, des centres culturels et de mon cabinet. Il sera ensuite soumis en première lecture au gouvernement de la Communauté française en janvier 2012. Après avis de la commission des centres culturels et du Conseil d'État, il sera soumis en deuxième lecture au gouvernement en juin 2012. Je le déposerai alors devant cette assemblée pour adoption.

L'exercice 2012 devrait me permettre de rédiger les arrêtés d'application. Ce calendrier rendra possible l'entrée en vigueur du décret le 1er janvier 2013 pour une application réelle à partir du 1er janvier 2014. Les Assises du développement culturel territorial concernent les centres culturels mais ses objectifs plus larges abordent tous les secteurs de la culture. Je les ai déjà présentés. Il s'agit d'analyser l'offre et les pratiques culturelles dans chaque arrondissement de Wallonie et de Bruxelles. À l'issue de ce processus de réflexion participative, une véritable stratégie de développement culturel local et global pourra être mise en place. Cet outil prospectif permettra aux pouvoirs publics, y compris les communes, et aux opérateurs culturels de mieux connaître leur environnement et d'y conformer leurs actions.

Toute nouvelle législation nécessite un temps d'adaptation des opérateurs pour qu'ils assimilent les évolutions et qu'ils adaptent objectifs et projets d'activité. Un dispositif transitoire permettra aux centres culturels d'assumer avec sérénité le passage du décret de 1992 vers la nouvelle législation.

La rédaction des dossiers de reconduction des contrats-programmes nécessitant du temps, j'ai décidé de prolonger ces contrats d'un an, soit jusqu'à la fin de 2013. Si c'est nécessaire, j'envisagerai de les proroger d'une année supplémentaire. La décision sera prise en concertation avec les services de l'administration et les représentants du secteur. Ces mesures visent à sécuriser les centres culturels et clarifier leur cadre de travail pour ces deux prochaines années. C'est pour cette raison que le moratoire sera toujours d'application et que je n'envisagerai pas de changements de catégories avant l'application du nouveau décret. Il serait inconscient d'anticiper ses dispositions et ses arrêtés d'application.

Comme pour le renouvellement des contrats-programmes, cette transition sera encadrée par le service général de l'inspection de la culture et les services des centres culturels. Je soutiens par ailleurs les réflexions du secteur rassemblé au sein de l'Astrac et de l'association des centres culturels. Les orientations du futur décret y sont analysées, discutées et confrontées aux pratiques des centres culturels. Je continuerai à soutenir ce genre d'initiatives et à y participer.

Les représentants du secteur des centres culturels m'ont sollicitée pour que la réforme du décret déterminant leurs missions et leur fonctionnement soit adoptée rapidement. La fixation d'un échéancier, la constitution d'un groupe de travail appelé à se réunir régulièrement et la rédaction d'un premier avant-projet de décret « martyr » sont les pre-

mières réponses apportées aux souhaits du secteur.

J'ai aussi entendu les craintes légitimes que suscite un changement d'une telle envergure. Je n'ai pas pour habitude de foncer tête baissée. Ma volonté est plus que jamais de dialoguer avec le secteur. Je veillerai donc à faire circuler l'information par tous les canaux utiles, à consulter largement le secteur, à prendre en considération tous les apports utiles sur le fond ou sur les dispositions et les délais de mise en œuvre du décret sans me départir d'une action d'intérêt général. Je suis convaincue que les centres culturels possèdent les ressources nécessaires pour appréhender avec sérénité la transition. Avec mon administration, je les accompagnerai dans cette tâche.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Le suspense va donc être levé de façon imminente puisque les vacances approchent à grands pas. Vous dites que vous aurez toute l'année 2012 pour préparer les arrêtés d'application; nous pouvons imaginer qu'ils sortiront tous en même temps.

Vous dites ne pas vouloir des montées de catégories durant la période transitoire qui devrait se terminer à la fin de 2014. Toutefois, le secteur, qui n'est pas nécessairement informé, planifie de telles montées de catégories, ce qui est assez normal. Il risque donc d'être mal pris par rapport à la planification qu'il met en place actuellement.

Enfin, il serait dommage de se couper de toute la réflexion des Assises du développement culturel territorial, dans laquelle, vous l'aurez compris, je place beaucoup d'espoir. Il s'agit en effet d'envisager autrement la culture et les différentes fonctions sur les territoires, en lien avec d'autres. Certes, le secteur attend, mais il craint que la machine s'enclenche un peu trop vite. Tant qu'à faire les choses, faisons-les bien.

3.2 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Prévention sida »

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Malgré l'évolution des traitements, les progrès scientifiques et médicaux ne permettent toujours pas de guérir le sida. La seule arme dont nous disposons est la prévention : elle doit dès lors être sans cesse renouvelée, évaluée et adaptée à l'évolution des maladies et des comportements des malades. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une question de chiffres, mais bien, selon l'avis tant des spécialistes que du Tableau de bord de la santé, de tendances globales, qui